



# CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2023

A 18h00 EN L'HÔTEL DE VILLE - SALLE DES MARIAGES

(exécution de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales)

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

- 1 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES SERVICES DE LA VILLE AUPRÈS DE LA CASGBS EN VUE DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET L'ACHEMINEMENT DU COURRIER  
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
ABSTENTIONS : Mme AMAGLIO-TERISSE, Mme CHODAT, M. AUDROIN, M. CHIARADIA
- 2 - MISE A DISPOSITION DE SEPT AGENTS AUPRÈS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES LYCÉES DU DISTRICT DE SARTROUVILLE (SILS)  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 3 - FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ  
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
VOTES CONTRE : Mme AMAGLIO-TERISSE, Mme CHODAT, M. AUDROIN, M. CHIARADIA
- 4 - DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL VILLE 2023  
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
VOTES CONTRE : Mme AMAGLIO-TERISSE, M. CAMARA, Mme CHODAT, M. AUDROIN, M. CHIARADIA, Mme VITRAC-POUZOLET
- 5 - DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE (EPFIF)  
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
VOTES CONTRE : Mme AMAGLIO-TERISSE, M. CAMARA, Mme CHODAT, M. AUDROIN, M. CHIARADIA, Mme VITRAC-POUZOLET
- 6 - CESSIION DES PARCELLES NON BÂTIIES CADASTRÉES AB1626 AB1628P AB1630P SISES RUE DES ALPES ET D'UNE PORTION DÉCLASSÉE DE LA RUE DES ALPES AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ DJAMAT 3

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

ABSTENTIONS : Mme AMAGLIO-TERISSE, M. CAMARA, Mme CHODAT, M. AUDROIN, M. CHIARADIA, Mme VITRAC-POUZOLET

- 7 - APPROBATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
  
- 8 - PARTICIPATION DE LA VILLE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES HORS COMMUNE ET FIXATION DE LA CONTRIBUTION POUR LA RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES  
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
VOTES CONTRE : Mme AMAGLIO-TERISSE, Mme CHODAT, M. AUDROIN, M. CHIARADIA, Mme VITRAC-POUZOLET, M. MOUNIER
  
- 9 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
  
- 10 - RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT POUR L'ANNÉE 2023  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
  
- 11 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'HABILITATION INFORMATIQUE MONENFANT.FR ENTRE LA VILLE DE SARTROUVILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
  
- 12 - RELEVÉ DES DÉCISIONS MUNICIPALES (Article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales)